Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA MAGRI, veuillez visiter :
capamagri.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-magri — Effectuer des travaux liés à l’entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-magri-e6---effectuer-des-travaux-li-s-l-entretien-courant-des-mat-riels-quipements-in-1e169861**

Durée indicative : 30 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — préparer et rendre compte de l’entretien du circuit d’irrigation
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — inspecter le local et préparer une décision d’entretien
7 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

18.0 points

Étude professionnelle 1 — préparer et rendre compte de l'entretien du circuit d'irrigation

Question 1.1.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> En une phrase, formulez l'objectif de la demande du responsable et précisez pourquoi l'exercice porte sur une préparation et une analyse, et non sur une remise en service effective.

La demande consiste à préparer l'entretien courant du circuit d'irrigation et à rendre compte des constats avant toute remise en service ; l'exercice porte sur la préparation et l'analyse des relevés, car le dossier précise qu'aucun entretien physique n'est réalisé et que toute opération de nettoyage ou remise en service dépend de la consigne applicable au matériel et de l'accord du responsable.

RÉPONSE À RETENIR

Objectif : préparer l'entretien du circuit et transmettre les constats, sans effectuer de remise en service dans cet exercice.

Question 1.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez le débit moyen des trois relevés. Montrez l'opération et indiquez le résultat en L/min.

J'additionne les trois débits relevés puis je divise la somme par le nombre de mesures : (14 + 15 + 14) / 3 = 43 / 3. L'arrondi au dixième donne le débit moyen à présenter.

RÉPONSE À RETENIR

Débit moyen : **environ 14,3 L/min**.

Question 1.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Comparez le débit moyen et la pression relevée aux plages de suivi internes du cas. Indiquez, pour chacun, si la valeur se situe dans la plage ou en dessous.

Le débit moyen est d'environ 14,3 L/min. Il est inférieur à la borne basse de la plage interne fictive, fixée à 18 L/min. Les deux relevés de pression disponibles sont de 1,6 bar ; ils sont eux aussi inférieurs à la borne basse de la plage interne de pression, fixée à 1,8 bar. Ces plages sont des repères propres au cas, et non des normes générales.

RÉPONSE À RETENIR

Débit moyen : en dessous de la plage interne de 18 à 22 L/min. **Pression :** les deux relevés de 1,6 bar sont en dessous de la plage interne de 1,8 à 2,2 bar.

Question 1.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez le volume théorique demandé par le programme journalier pour les lignes A, B et C, à partir des durées et débits de référence fournis. Donnez le détail des trois produits et le total en litres.

Pour chaque ligne, le volume théorique est calculé en multipliant la durée prévue par le débit de référence :

- Ligne A : 12 × 20 = 240 L.

- Ligne B : 18 × 19 = 342 L.
- Ligne C : 10 × 21 = 210 L.

J'additionne ensuite les trois volumes : 240 + 342 + 210 = 792 L. Ce résultat est une estimation théorique fondée sur les débits de référence fournis ; il ne prouve pas que ce volume a réellement été distribué.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Volumes théoriques : ligne A, **240 L** ; ligne B, **342 L** ; ligne C, **210 L**. Total théorique demandé : **792 L**.

Question 1.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Citez deux observations factuelles qui indiquent un écart ou un point à surveiller, sans présenter une cause possible comme certaine.

Deux éléments factuels à retenir sont les trois débits consignés, 14, 15 et 14 L/min, dont la moyenne se situe sous le repère interne de 18 à 22 L/min, et la présence de débris végétaux visibles à travers le bol transparent du filtre. Ces faits indiquent un écart et un point à surveiller, mais ne permettent pas d'affirmer quelle pièce est à l'origine de la baisse de débit. Les relevés de pression de 1,6 bar, également sous le repère interne, constituent une autre observation acceptable.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les débits consignés sont de 14, 15 et 14 L/min, et des débris végétaux sont visibles dans le filtre. Ces constats ne déterminent pas à eux seuls la cause de la baisse de débit.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> À partir de l'historique du compteur et de l'échéance interne, calculez le nombre d'heures de fonctionnement restant avant la revue du carnet d'entretien. Montrez l'opération.

Je soustrais la valeur actuelle du compteur à l'échéance de revue du carnet indiquée dans l'aide-mémoire interne : 450 − 426 = 24. Il s'agit de l'écart en heures de fonctionnement selon la consigne de gestion fictive du cas.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il reste **24 h de fonctionnement** avant la revue du carnet d'entretien prévue par la consigne interne fictive.

Question 1.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Indiquez deux précautions à prendre avant toute intervention envisagée sur ce circuit, en vous appuyant sur les consignes et les observations du dossier.

Deux précautions à prendre sont les suivantes :

1. Porter les chaussures de sécurité et les vêtements de travail prévus, repérer les risques et la circulation autour de la zone, et ne réaliser les relevés qu'au point de contrôle prévu, par un salarié habilité.
2. Ne pas ouvrir la pompe ni le coffret électrique, ne pas toucher de conducteur et ne pas rétablir l'alimentation pour faire un essai. En cas de câble détérioré, de fuite importante ou de bruit inhabituel, maintenir le circuit hors d'usage et prévenir le responsable.

Le filtre comporte des débris visibles, mais le dossier ne fournit aucune procédure de démontage : il ne faut pas en inventer une.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avant toute intervention envisagée : porter les protections prévues et sécuriser la zone ; se limiter au point de contrôle prévu, sans ouvrir la pompe ou le coffret. Toute anomalie ou opération non documentée doit être signalée au responsable.

Question 1.8.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Rédigez un bref compte rendu au responsable comprenant le défaut à signaler, une limite de votre diagnostic et la décision à prendre avant toute nouvelle utilisation de la ligne.

Compte rendu proposé au responsable :

« Selon les relevés consignés sur la ligne testée, les débits sont de 14, 15 et 14 L/min, soit une moyenne d'environ 14,3 L/min, inférieure au repère interne de 18 à 22 L/min. Le manomètre extérieur indique 1,6 bar au premier et au troisième relevé, sous le repère interne de 1,8 à 2,2 bar. Des débris végétaux sont visibles dans le bol transparent du filtre. Aucune flaque ni fuite importante n'a été observée, le câble visible paraît intact et aucun bruit inhabituel n'a été rapporté. Ces éléments ne permettent pas d'établir la cause de la baisse de débit. La procédure de démontage du filtre n'étant pas fournie, je ne propose pas de le démonter. Je signale la ligne au responsable et, conformément à la consigne du cas, elle ne doit pas être réutilisée avant sa décision. Toute opération de nettoyage ou remise en service reste à confirmer selon la consigne applicable au matériel et avec son accord. »

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La ligne doit être signalée au responsable et rester sans nouvelle utilisation avant sa décision, car le débit moyen est inférieur au repère interne. Les constats disponibles ne permettent pas d'identifier la cause du défaut.

Étude 2

18.0 points

Étude professionnelle 2 — inspecter le local et préparer une décision d'entretien

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Relevez deux faits observés concernant la porte qui justifient de ne pas forcer sa fermeture.

La porte frotte sur le sol sur environ 15 cm lorsqu'on la ferme ; sa fermeture reste possible en poussant, alors que le responsable demande de ne pas forcer. Ce sont deux faits qui justifient de ne pas insister sur la fermeture. La vis de gâche qui dépasse légèrement de la plaque est également un constat à signaler, sans la qualifier de coupante puisque le dossier ne le précise pas.

RÉPONSE À RETENIR

La porte frotte sur le sol sur environ 15 cm et sa fermeture nécessite une poussée malgré la consigne de ne pas forcer.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez la surface du panneau abîmé à remplacer si le responsable autorise ultérieurement le remplacement de tout le panneau. Donnez l'opération et l'unité.

La surface du panneau entier se calcule en multipliant sa largeur par sa hauteur : 2,40 × 1,20 = 2,88 m².

RÉPONSE À RETENIR

Surface du panneau abîmé : **2,88 m²**.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez la surface d'un panneau neuf disponible en stock, puis le nombre de panneaux nécessaires pour couvrir la surface abîmée selon la convention sans recouvrement indiquée.

La surface d'un panneau neuf est 1,20 × 0,60 = 0,72 m². Le nombre théorique de panneaux se calcule en divisant la surface du panneau abîmé par la surface d'un panneau neuf : 2,88 ÷ 0,72 = 4. Les dimensions permettent aussi un agencement théorique de deux panneaux sur la largeur et deux sur la hauteur. Le sujet précise que cette géométrie sert au calcul de quantité seulement : ce résultat n'est ni un plan de chantier ni une instruction de fixation.

RÉPONSE À RETENIR

Surface d'un panneau neuf : **0,72 m²**. Nombre théorique nécessaire : **4 panneaux**.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Comparez le nombre théorique de panneaux nécessaires au stock disponible. Indiquez le nombre de panneaux qui resterait ou le manque éventuel.

Le besoin théorique est de 4 panneaux et le stock en compte 5. Le solde est donc : 5 − 4 = 1 panneau.

RÉPONSE À RETENIR

Le stock suffit selon le calcul théorique ; **1 panneau resterait**. Ce calcul ne vaut pas autorisation de remplacement.

Question 2.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Quelle décision provisoire prenez-vous pour la porte et la zone de rangement, au regard des observations et de la consigne interne ? Justifiez-la avec deux éléments précis.

Je ne force pas la porte et je ne considère pas la zone comme prête au rangement avant que le responsable ait pris connaissance des constats et décidé de la suite. Je maintiens la zone dégagée et propose sa mise à l'écart, sous réserve de son accord et d'un accès sûr. Deux éléments justifient cette décision prudente : la porte frotte au sol et une vis de la gâche dépasse légèrement de la plaque. Le responsable demande aussi explicitement de ne pas forcer la porte. La goulotte, qui paraît intacte et fermée, n'est pas qualifiée de défectueuse sur la base du dossier.

RÉPONSE À RETENIR

Décision provisoire : ne pas forcer la porte, maintenir la zone dégagée et signaler les constats au responsable avant d'y ranger des outils. Il faut attendre sa décision sur l'utilisation de la zone ; les observations ne permettent pas de déclarer le local prêt à l'usage.

Question 2.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Distinguez les actions de préparation ou de rangement envisageables des interventions qui doivent être suspendues ou validées par le responsable. Donnez un exemple précis de chaque catégorie.

Préparation ou rangement envisageable : si le responsable l'autorise et si l'accès est sûr, préparer la mise à l'écart de la zone et ranger les petits outils transportables hors de la zone à risque. Le balai et le bac de rangement sont disponibles, mais le nettoyage ne doit pas exposer une personne à un danger.

Interventions à suspendre ou à faire valider : toute modification de la porte ou de la paroi, par exemple intervenir sur la gâche ou remplacer le panneau. Il faut obtenir l'accord du responsable et faire valider le matériau, la méthode et leur compatibilité avant tout remplacement. Il ne faut pas démonter la goulotte ni modifier la porte à proximité de celle-ci sans autorisation.

RÉPONSE À RETENIR

Exemple envisageable sous réserve d'autorisation et d'un accès sûr : ranger les outils transportables hors de la zone à risque. Exemple à suspendre et à faire valider : modifier la porte ou remplacer le panneau de paroi.

Question 2.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Rédigez un signalement bref séparant les constats sur la porte, la paroi et la goulotte électrique, puis précisez les éléments qui nécessitent l'accord ou la validation du responsable.

Signalement proposé au responsable :

« À 9 h 10, la porte mesure 0,90 m de large et 2,00 m de haut. Elle frotte sur le sol sur environ 15 cm à la fermeture. La fermeture reste possible en poussant, mais il est demandé de ne pas forcer. La poignée est présente et tient en place. Deux vis de la gâche sont visibles ; l'une dépasse légèrement de la plaque, sans

arête décrite comme coupante. La charnière supérieure semble fixée et aucun jeu n’a été observé lors du contrôle visuel ; aucun démontage n’a été effectué.

Le panneau intérieur de 2,40 m sur 1,20 m est abîmé sur toute sa surface selon le relevé fourni. Si le remplacement complet est ultérieurement autorisé, le besoin théorique est de 4 panneaux de 1,20 m sur 0,60 m ; le stock en compte 5. Ce calcul ne valide ni le matériau ni une méthode de remplacement.

La goulotte électrique, située près de la porte, paraît intacte et fermée ; aucun câble n’est visible. Elle n’a pas été démontée. Je propose de ne pas forcer la porte et de maintenir la zone dégagée en attendant votre décision. Votre accord est nécessaire avant toute modification de la porte ou de la paroi ; le matériau, la méthode et leur compatibilité devront également être validés avant un remplacement. Aucune intervention sur la goulotte ou l’installation électrique n’est proposée. »

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le signalement distingue les constats : porte qui frotte et vis de gâche qui dépasse légèrement ; panneau abîmé sur toute sa surface selon le relevé ; goulotte apparemment intacte et fermée. Toute modification de la porte ou de la paroi nécessite l’accord du responsable et, pour le remplacement du panneau, la validation du matériau et de la méthode.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-magri-e6---effectuer-des-travaux-li-s-l-entretien-courant-des-mat-riels-quipements-in-1e169861
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/fiches-descript/fiches-capa/FE_capa_e6_metiers_agri.pdf ; https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/ma/capama-ref-diplome-2024.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.